

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE JEAN ROSTAND**

• Je soussigné.....père, mère de l'élève
né le.....en classe de.....

• J'autorise mon enfant à faire partie de l'association sportive Jean Rostand et j'accepte que les responsables de l'AS ou de l'UNSS prennent toutes les dispositions médicales ou chirurgicales en cas de besoin.

• Mon adresse en cas de nécessité et/ou d'urgence :

• Mon numéro de portable :et

• Mon adresse mail :

• J'autorise mon enfant à utiliser les transports en commun mise à disposition par l'AS : OUI NON

En cas de réponse négative, votre enfant ne pourra pas participer aux sorties (loisirs et compétitions).

Je règle l'adhésion de 25 euros (chèque à l'ordre de l'AS du collège Jean Rostand ou espèces ou bons temps libre de la CAF ou bons de la MSA ou chèques vacances ANCV) à mon professeur d'EPS.

Notre AS est assurée auprès de la MAIF néanmoins vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle supplémentaire (IA SPORT+ de la MAIF au prix de 12,80 euros).

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'UNSS, l'AS peut organiser des clichés fixes ou animés de votre enfant.

• Notre AS fonctionne tous les midis de la semaine (12h20-13h15) et le mercredi après midi (12H50-14h30 ou horaires différents lors des sorties et compétitions). Veuillez choisir en cochant dans le tableau ci-dessous :

JOUR	ACTIVITE	PROFESSEUR	HORAIRES	CHOIX
Lundi	Roller 6/5/4/3 ^{ème}	Mme PICOT	12h20-13h15	
Mardi	Multi activités 4/3 ^{ème}	M TREVALINET	12h20-13h15	
Mercredi	Multi activités/compétitions/sorties 6/5/4/3 ^{ème}	Les 4 professeurs d'EPS	12H50-14H30	
Jeudi	Badminton/Escalade 6/5/4/3 ^{ème}	M DAUBAIRE	12h20-13h15	
Vendredi	Sports collectifs 6/5 ^{ème}	M CHAUMONT	12h20-13h15	

Je certifie exactes les informations précédemment transmises

Date :

Signature(s) du ou des responsables légaux

Au verso de ce document, vous pourrez trouver les informations relatives au droit à l'image et à la protection des données.

Droit à l'image :

Je reconnais avoir pris connaissance des informations concernant le droit à l'image. L'acceptation est obligatoire pour une prise de licence. Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Protection des données (RGPD) :

Je reconnais avoir pris connaissance des informations concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD). L'acceptation est obligatoire pour une prise de licence. Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie Céline COURTET à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.